



Dernière mise à jour du document : 6 janvier 2025

I. Préambule :

- Objectif du règlement et mission de l'ASBL.

Le présent Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) a pour objet de définir les règles et les procédures visant à garantir le bon fonctionnement des stages d'aventures sportives organisés par MouveToi pendant les congés scolaires.

Notre mission est de fournir un environnement et un encadrement sûr et enrichissant où les enfants peuvent s'épanouir à travers le mouvement pendant leurs vacances scolaires, dans la joie et le bien-être.

- Contexte réglementaire et références à la réglementation de l'ONE.

Nous nous engageons à respecter les normes et les réglementations établies par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), qui encadre et supervise les activités de MouveToi. À travers ce règlement, nous visons à assurer la sécurité, le bien-être et le développement harmonieux de chaque enfant qui nous est confié.

MouveToi place au cœur de ses priorités la promotion de valeurs telles que le mouvement, le bien-être, la joie, la bienveillance, le respect de chacun et de la Nature et la confiance en soi. Nous croyons fermement que chaque enfant a droit à une expérience de vacances positive, marquée par des activités enrichissantes et un encadrement de qualité.

Nous invitons tous les membres de notre communauté à lire attentivement ce règlement et à s'engager à le respecter. Ensemble, nous pouvons créer un cadre de vacances agréable et sécurisé, propice à l'épanouissement des enfants.

Le présent ROI sera régulièrement mis à jour pour refléter les évolutions législatives et les besoins de MouveToi. Toute modification sera communiquée en temps utile à l'ensemble des parties prenantes.

Merci pour votre collaboration et votre engagement envers le bien-être et la sécurité des enfants.

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

II. Dispositions générales :

- Définition des termes spécifiques (enfants, parents, coordinateurs, moniteurs, aides).

Enfants : les enfants animés dans le cadre des stages MouveToi sont âgés de 2 ½ ans à 12 ans.

Parents ou tuteurs légaux : il s'agit des personnes responsables de l'enfant.

Coordinateurs : pour chaque semaine de stage MouveToi, un coordinateur est présent sur le lieu de stage pendant toute la durée du stage. Il s'agit de Pauline ou de John.

Moniteurs : les stages MouveToi sont encadrés par des moniteurs expérimentés et formés (ou en cours de formation) aux métiers de l'enseignement. Chez MouveToi, les moniteurs sont enseignants en sport et/ou de psychomotricité, instituteurs/trices maternelle et/ou primaire ou enseignants en art.

Aides : pour l'encadrement des stages de psychomotricité, à destination des plus jeunes enfants (2,5 ans à 6 ans), les moniteurs ont une aide humaine supplémentaire.

- Portée du règlement (à qui il s'applique : enfants, parents, coordinateurs, moniteurs, aides).

Ce règlement s'applique à tous les membres de notre communauté, y compris les enfants, les parents, les moniteurs bénévoles, les aides et le personnel administratif. Il vise à préciser les droits et les responsabilités de chacun, à établir des procédures claires pour le bon déroulement des activités, et à mettre en place des mesures de sécurité et de discipline adaptées.

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

III. Inscription et admission :

Afin d'assurer une organisation optimale et le bien-être de tous les enfants accueillis, MouveToi a établi les conditions d'inscription suivantes pour participer à nos activités de vacances :

1. Critères d'Éligibilité

- L'inscription est ouverte aux enfants âgés de 2 ½ ans à 12 ans.
- Les enfants doivent être en bonne santé et aptes à participer aux activités proposées par l'asbl.

2. Documents Requis pour l'Inscription

Les inscriptions se font dorénavant via un formulaire en ligne sur la plateforme Cedeva. Ce lien est transmis par mail et via les réseaux sociaux et est visible sur le site Internet de <http://mouvetoi.be>.

- **Formulaire d'Inscription** : Un formulaire d'inscription dûment complété par le(s) parent(s) ou tuteur(s) légal(aux).
- **A la fin du formulaire, plusieurs questions concernant la santé sont posées** : les problèmes de santé, les allergies et intolérances alimentaires, la prise de médicaments, si la vaccination contre le tétanos est à jour.
- **Dans le cadre des stages organisant l'une ou l'autre activité de natation, ou focalisés sur la natation**, nous demandons également dans ce questionnaire le niveau de compétences des enfants.
- **Autorisation Parentale** : Une autorisation parentale signée pour les sorties et les activités spécifiques nécessitant un consentement.

Des formulaires papier peuvent également être fournis aux parents qui en feraient la demande. Par ailleurs, l'inscription sur place est également possible le premier jour du stage, lorsque le stage n'est pas complet. Dans tous les cas, nous sommes à l'écoute des familles et, si elles formulent une difficulté pour l'inscription en ligne, nous les aiderons volontiers.

3. Procédure d'Inscription

- **Préinscription** : Les parents ou tuteurs doivent procéder à une préinscription en ligne via le site Internet. Cette préinscription permet de réserver une place pour l'enfant.
- **Confirmation d'Inscription** : L'inscription sera confirmée une fois que tous les documents requis auront été soumis et que les frais d'inscription auront été réglés (uniquement valable pour les nouveaux inscrits ; ceux ayant déjà fait des stages ne doivent pas régler d'acompte).

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

- **Délai de Soumission** : Les documents d'inscription doivent être soumis au moins deux semaines avant le début des activités de vacances.

4. Frais d'Inscription

- **Montant** : Le montant des frais d'inscription est compris entre 100€ et 150€ par enfant et par semaine de stage, en fonction du thème choisi.
- **A partir du deuxième enfant inscrit, une réduction de 10€ est automatiquement appliquée.** Cette information est notamment communiquée sur notre site Internet et sur nos affiches promotionnelles.
- **Une intervention de la mutualité des parents est également possible, sous réserve de nous faire parvenir, lors de la semaine de stage (de préférence le premier jour) le document de la mutuelle préalablement complété avec les informations personnelles de l'enfant.** Cette information est rappelée dans le mail d'informations environ deux semaines avant le début du stage.
- **Des réductions d'impôt sont également possibles.** Courant février/mars, pour l'année d'activité précédente, nous envoyons aux parents un document à intégrer à leur déclaration d'impôt.
- **Modalités de Paiement** : Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire ou en espèces le premier jour du stage à l'administration de MouveToi.
- **Politique de Remboursement** : En cas d'annulation de l'inscription, les frais seront remboursés selon les conditions suivantes : En cas d'annulation un mois avant le début du stage, celui-ci sera remboursé intégralement. Dans le cas contraire, 30 euros seront conservés afin de préserver une qualité d'organisation et couvrir les frais administratifs. En cas de maladie de l'enfant pendant le stage, les jours non prestés et couverts par un certificat médical seront reportés sur un autre stage dans un délai d'un an.
- Afin de rendre les stages plus accessibles, un échelonnement des paiements est possible. Merci de prendre contact avec Pauline par téléphone ou mail en cas de besoin. Les tarifs ne doivent pas être un frein.

5. Nombre de Places et Sélection

- **Capacité d'Accueil** : Le nombre de places est limité à 8 enfants âgés de 2,5 à 6 ans par moniteur par semaine de stage. Pour les enfants de 6 ans et plus, le nombre de places est limité à 12 enfants par moniteur par semaine de stage.
- **Critères de Sélection** : En cas de dépassement du nombre de places disponibles, les inscriptions seront acceptées par ordre d'arrivée des dossiers complets. Une liste d'attente sera établie si nécessaire.

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

6. Engagement des Parents/Tuteurs

- Les parents ou tuteurs s'engagent à fournir des informations exactes et complètes lors de l'inscription.
- Ils s'engagent également à informer immédiatement MouveToi de tout changement dans la situation médicale ou personnelle de l'enfant pouvant affecter sa participation aux activités.

En respectant ces conditions d'inscription, nous pouvons garantir une expérience de stage enrichissante et sécurisée pour tous les enfants accueillis. Nous vous remercions de votre coopération et de votre compréhension.

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

IV. Horaires et fonctionnement quotidien :

- Horaires d'ouverture et de fermeture.

Les stages MouveToi sont organisés à l'école Saint Nicolas, Rue du Try 9 à 1495 Sart Dames Avelines et/ou au Centre Les Pradelles, Rue Grosse Boule 23 à 1495 Sart Dames Avelines.

Les stages MouveToi ne sont pas résidentiels, sauf exceptionnellement, et dans ce cas uniquement pour les 6-12 ans.

Les activités sont organisées de 9 heures à 16 heures. Une garderie est organisée et encadrée par le coordinateur et 1 moniteur, de 8 heures à 8 heures 30. Ainsi que de 16 heures 30 à 17 heures 30.

De 8 heures 30 à 9 heures et de 16 heures à 16 heures 30, des temps d'échange sont possibles entre parents, enfants, moniteurs, coordinateurs et aides.

- Organisation des activités quotidiennes.

Le coordinateur réfléchit aux thèmes de stage et est responsable du recrutement de moniteurs.

Ce sont les moniteurs qui se chargent de la planification, l'organisation et la gestion des activités proposées au groupe d'enfants dont ils ont la charge. Les thèmes de stage sont divers. Pour les plus petits, ils sont en lien avec des activités de psychomotricité.

Pour aider les moniteurs dans cette tâche, le carnet du moniteur ainsi que le carnet de programmation sont à leur disposition. Les coordinateurs sont également à l'écoute et solidaires des moniteurs.

Après l'accueil de 8 heures 30 à 9 heures, une première activité est proposée. Celle-ci peut se dérouler dans le local du groupe, dans la salle de gymnastique, à l'extérieur (dans les cours de récréation, à la plaine de jeux de Sart-Dames-Avelines, dans les rues de SDA, dans les bois, aux Pradelles, à la piscine Bubble Swim...).

Cette activité se termine dans les environs de 10 heures 30. Une récréation est accordée aux enfants, qui se déroule généralement dans l'une des cours de récréation de l'école, sous la surveillance des moniteurs.

Ensuite, une deuxième activité est organisée jusqu'au temps de midi, également supervisé par les moniteurs.

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Le temps de midi, ainsi que la récréation, se déroule sur une période d'1 heure environ. Ensuite, les activités de l'après-midi reprennent vers 13 heures 15.

Pour les plus petits, des aménagements sont prévus concernant la sieste. Les plus petits peuvent commencer à manger vers 11h45. Les 2,5-3,5 ans vont ensuite directement à la sieste. Certains des 3,5-4 ans vont d'abord à la récré et ensuite à la sieste. Sieste généralement jusqu'à 14h30-15h, en fonction du sommeil des enfants.

Vers 14h30, les activités changent.

Vers 15h45, retour vers le vestiaire/le local du groupe afin de débriefer sur la journée et prendre le temps d'écouter le ressenti de chacun.

- Modalités d'arrivée et de départ des enfants (procédures de sécurité).

Ce sont les parents qui amènent dans l'enceinte du lieu de stage les enfants et les confient au moniteur.

Les enfants doivent entrer accompagnés par leur parent et/ou responsable.

Lorsqu'ils déposent leurs enfants, les parents doivent signaler au moniteur et/ou au coordinateur qui est la personne qui viendra les rechercher à la fin de la journée, s'il ne s'agit pas d'eux (exemple : grands-parents).

Aucun enfant ne peut quitter seul le lieu de stage.

A partir de 16 heures, les parents peuvent venir rechercher l'enfant.

S'il fait beau :

- Les plus petits : RDV dans la cour du haut avec sacs et vestes.
- Les 6-12 ans : RDV dans la cour du bas avec sacs et vestes

S'il fait mauvais :

- Les parents viennent chercher les plus petits directement en classe.
- Les plus grands (6-12 ans) attendent dans la cour en bas que leurs parents viennent les rechercher.

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

V. Encadrement et personnel :

- Rôle et responsabilités des encadrants.

Le coordinateur du stage, Pauline ou John, est le responsable pédagogique du lieu de stage. Il est physiquement présent sur place lors de toute la durée du stage.

Le rôle du coordinateur est le suivant :

- Mise en œuvre, avec l'équipe de moniteurs, du projet pédagogique de MouveToi ;
- Gestion quotidienne de l'équipe de moniteurs ;
- Rapports avec l'environnement de la semaine de stages (autorités, parents, direction de l'établissement scolaire, ...).

Les rôles et fonctions du moniteur sont précisés dans le carnet du moniteur :

Le moniteur est responsable de son groupe, de sa sécurité, de sa cohésion et de l'épanouissement de chaque enfant qui compose le groupe.

Il a à cœur de privilégier le contact avec les parents et est souriant, avenant, communicatif... avec eux. Ne pas simplement dire « la journée était top ».

Il est également responsable de l'organisation et de l'animation des activités. Pour t'aider, il t'est demandé de compléter le « carnet de programmation » pour chaque semaine de stage.

Le moniteur doit adhérer aux valeurs véhiculées par l'organisation de stages extrascolaires et en particulier les valeurs de MouveToi (points III et IV) de ce document. Enseignant, il est encouragé, le temps des stages, à mettre de côté sa casquette scolaire et revêtir le déguisement d'un facilitateur d'amusement au sein de son groupe, proposer des jeux et jouer avec l'enfant.

Servant de modèle pour les enfants, il veille à un langage épuré de stéréotypes, notamment concernant la question du genre, le physique, le handicap... Il encourage les filles à jouer au football et les garçons sont invités à participer aux activités cuisine, à l'entretien du local...

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Il ne force pas les enfants à participer aux activités proposées. Si un enfant est plus attiré par une activité, en fonction des ressources humaines et matérielles, le moniteur lui permet de faire autre chose.

Le moniteur doit également être ponctuel et respecter les horaires (voir point suivant). Il est toujours en présence de son groupe et peut utiliser son téléphone pour communiquer en cas de besoin avec l'équipe, mais évite de l'utiliser pour ses échanges privés pendant qu'il encadre les enfants.

- Formation et qualifications requises pour le personnel.

Les moniteurs de MouveToi sont tous des enseignants diplômés ou en cours de formation.

Certains sont en cours d'assimilation au brevet d'animateur ou de coordinateur en centres de vacances.

- Ratio encadrants/enfants conformément aux normes de l'ONE.

Chaque stage est encadré par des moniteurs en nombre suffisant (un moniteur/groupe 8 enfants dont l'âge est inférieur à 6 ans et un moniteur/groupe 12 enfants 6-12 ans).

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

VI. Santé et sécurité :

- Procédures de gestion des urgences médicales.

En cas d'urgence médicale, le moniteur responsable du groupe dont fait partie l'enfant appelle le 112 et suit les instructions données par la centrale.

S'il ne s'agit pas d'une urgence médicale mais qu'un contact avec un médecin est nécessaire, nous travaillons avec le Dr. Moens (ou tout autre médecin) à la Maison médicale de Villers-la-Ville, joignable au 071/87.81.02.

- Politique en matière de santé (administration des médicaments, gestion des allergies).

Par défaut, les moniteurs n'ont pas le droit d'administrer des médicaments aux enfants. La seule exception valable est si le parent ou responsable légal de l'enfant a fait parvenir un document signé dans lequel il précise quel médicament doit être donné et selon quelle procédure. Dans ce cas, cela se passera sous la supervision du coordinateur de stage.

Concernant les allergies, ce sont également les parents ou responsables légaux de l'enfant qui font parvenir un document signé dans lequel les allergies de l'enfant sont précisées. Dans ce cas, en amont de la préparation du stage, le moniteur veillera à ne pas organiser d'activités (culinaires par exemple) qui nécessitent les ingrédients qui peuvent déclencher des allergies chez l'enfant.

- Mesures de prévention des accidents et des incidents.

A tout moment de la journée, le moniteur est en présence de son groupe. Il veille à éviter les distracteurs (comme le smartphone) pendant qu'il a la gestion du groupe, de sorte à rester vigilant à la sécurité de chacun.

Les temps de récréation sont également surveillés par les moniteurs.

Pour les activités, il prend le temps d'expliquer les consignes de sécurité avant de les débiter. Dans le cadre des stages cyclo, les règles élémentaires de sécurité sur la route font l'objet d'un enseignement aux enfants par les moniteurs.

Pour rappel, le moniteur est un professionnel de l'enseignement. Dans sa vie professionnelle, il est habitué à devoir être vigilant à la sécurité de ses élèves.

De plus, les aménagements de l'établissement scolaire répondent aux normes de sécurité et est adapté à l'accueil des plus petits et des 6-12 ans.

- Procédures d'évacuation en cas d'urgence.

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Voir document affiché dans l'école. Les procédures d'évacuation dans le cadre du stage sont les mêmes.

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

VII. Hygiène et alimentation :

- Normes d'hygiène à respecter.

Exceptionnellement, des activités culinaires peuvent être proposées dans le cadre du stage.

Dans ce cas, les règles d'hygiène sont à respecter :

- Se laver les mains avant toute manipulation d'aliments et de façon régulière après toute action qui a pu les contaminer (contacts avec des aliments terreurs ou avec des œufs, lors de la manipulation des poubelles, le passage aux toilettes...);
- Porter une tenue propre et adaptée à la cuisine ;

La préparation et la conservation des aliments :

- Cuire à fond les viandes, ne jamais consommer de viande crue ;
- Utiliser toujours du lait et des produits laitiers stérilisés ;
- Laver les fruits et légumes avant leur consommation ;
- Ne jamais décongeler un aliment à température ambiante ;
- Conserver au frais les repas tartines ;
- Refroidir et stocker rapidement au frigo les aliments destinés à être consommés froids (ne pas cuisiner à l'avance s'il n'y a pas de possibilités de refroidissement immédiat) ;
- Vérifier la température du réfrigérateur et du congélateur (la température du frigo doit se situer entre 0 et 4°C, la température du congélateur doit être inférieure à - 18°C) ;
- S'assurer de la capacité des frigos (la quantité d'aliments qu'ils peuvent contenir et refroidir rapidement) par rapport aux besoins de la collectivité.

Matériel et espace utilisés d'une grande propreté :

- Nettoyer le matériel, les surfaces de travail après chaque utilisation ;
 - Nettoyer tous les jours la cuisine ;
 - Lessiver les lavettes tous les jours et remplacer les essuies de vaisselle dès qu'ils sont mouillés.
- Organisation des repas et collations (aliments autorisés et interdits, gestion des régimes alimentaires spécifiques).

Ce sont les parents ou tuteurs légaux qui sont responsables de repas et collations de l'enfant ainsi que de ses boissons (gourde d'eau). MouveToi ne fournit pas de repas ni de collations.

MouveToi accorde le temps nécessaire aux repas, respecte l'appétit de l'enfant, de sorte à faire du repas un moment de plaisir et de détente. Les enfants peuvent remplir leur gourde d'eau à volonté. Les moniteurs sont vigilants au fait que les enfants boivent suffisamment d'eau, en particulier lors des périodes de grosse chaleur.

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

VIII. Comportement et discipline :

- Règles de conduite pour les enfants.

Les règles de conduite pour les enfants font l'objet d'une activité menée par chaque moniteur au sein de son groupe. Chaque groupe réalise une charte à respecter pour l'ensemble de la semaine.

- Politique de gestion des comportements inappropriés.

Le dialogue et la communication sont des moyens privilégiés par l'équipe pédagogique de MouveToi en vue de prévenir et gérer les comportements inappropriés.

La petite taille du groupe, le contexte familial (les enfants reviennent régulièrement), le professionnalisme des moniteurs et l'environnement extrascolaire sont des facteurs préventifs de comportements inappropriés.

- Sanctions disciplinaires et procédures d'application.

Des sanctions disciplinaires ne sont pas prévues par MouveToi, en conformité avec les valeurs de communication, de bien-être... véhiculées par l'asbl.

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

IX. Activités et sorties :

- Types d'activités proposées et objectifs pédagogiques.

Un listing des thèmes de stage se trouve sur le site Internet <https://mouvetoi.be/>

Quelques activités y sont décrites.

Les objectifs pédagogiques font l'objet d'un autre document, intitulé *Projet pédagogique MouveToi*.

- Organisation des sorties et excursions (autorisation parentale, sécurité).

Préalablement à la semaine de stage, les parents remettent une autorisation parentale en cas d'organisation de sorties/d'excursions (à la ferme, à l'abbaye, ...).

Il s'agit de lieux bien connus par les moniteurs, qui connaissent les normes de sécurité spécifiques à adopter en ces lieux.

- Règles de comportement durant les activités et sorties.

Les règles de comportement à appliquer sont celles définies par la charte de chaque groupe.

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

X. Communication avec les parents :

Les communications peuvent se faire par mail via mvtentoussens@gmail.com, ou info@mouvetoi.be, par téléphone et lors d'échanges informels.

Le premier jour du stage, les échanges sont possibles de 8 heures à 9 heures.

Les autres jours, les échanges informels en face à face, entre parents et encadrants, sont possibles tous les jours de stage entre 8 heures 30 et 9 heures, et 16 heures et 16 heures 30.

XI. Assurances et responsabilités :

L'asbl a contracté une assurance responsabilité civile et couvrant les dommages corporels causés aux enfants. Elle est en ordre de paiement auprès de sa compagnie d'assurance.

XII. Protection des données personnelles :

- Collecte, utilisation et protection des données personnelles des enfants et des parents.

Les informations recueillies par MouveToi servent uniquement à une gestion interne.

XIII. Contacts :

Pauline Braconnier

pauline@mouvetoi.be

+32 498 40 48 89